



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département d'Indre-et-Loire
Commune de Vouvray

ARRÊTÉ

N° 2024 - 200 du 27 novembre 2024.

Objet : Occupation temporaire du domaine public pour l'installation d'un kit sapin devant les commerces.

Madame le Maire de la Commune de VOUVRAY,

Vu la loi modifiée n°82-213 du 02/03/1982, relative aux droits et libertés des collectivités territoriales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212.21, L.2213-1 et L.2213-2,

Vu l'arrêté interministériel modifié du 24 novembre 1967 portant instruction générale sur la signalisation routière,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêtés interministériels des 5 et 6 novembre 1992,

Vu le Code de la Route, notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.18 et R 411.25 à R 411.28 ;

Vu la demande de l'UCAIV en date du 23 novembre 2024,

ARRÊTE

Article 1 : Les commerçants dont les noms suivent sont autorisés à installer un kit sapin sur le domaine public à hauteur de leur vitrine, et ce à compter du 28 novembre 2024 : Agence Simon, Garage Citroën, La Forêt d'Emeraude, Côté Hom, Crédit Agricole, Groupama, La Boucherie des éleveurs, Pharmacie Wellpharma du Vouvrillon, Charcuterie Hardouin, Label Banquette, Boulangerie Rivero, Le Tumulte, Duo Coiffure, L et Chic, MD Beauté, Heath Coach, Les Beaux Verres, Friccom 37, Auchan Supermarché, La Scaleta, La Cartella d'Oro, Garage Renault.

Article 2 : Les permissionnaires devront prendre toutes dispositions utiles pour que le matériel utilisé ne constitue pas un danger sur le trottoir pour les piétons.

Article 3 : Une copie du présent arrêté sera transmise à l'UCAIV.

Fait à Vouvray, le 27 novembre 2024.

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Arrêté certifié exécutoire compte tenu de :

- son affichage et sa notification le : 28 novembre 2024



Le Maire,

Brigitte PINEAU